

SALAIRE APPLICABLES EN PRODUCTION AGRICOLE A COMPTER DU 01 JANVIER 2023

Ces nouveaux tarifs s'appliquent suite à la nouvelle augmentation du SMIC au 01 janvier 2023.

Les partenaires sociaux doivent se réunir prochainement afin d'envisager des augmentations sur l'ensemble de la grille.

A ce jour, seuls les 1 ers paliers sont concernés par les changements suite à l'augmentation du SMIC

Palier	Coefficient d'emploi	Applicable au 1^{er} Janvier 2023 *
Palier 1	De 9 à 11	11.27 €
Palier 2	De 12 à 16	11.27 €
Palier 3	De 17 à 24	11.27 €
Palier 4	De 25 à 35	11,35 €
Palier 5	De 36 à 51	11,88 €
Palier 6	De 52 à 73	12,47 €
Palier 7	De 74 à 104	13.21€
Palier 8	De 105 à 143	14.16 €
Palier 9	De 144 à 196	15.34€
Palier 10	De 197 à 270	17.02 €
Palier 11	De 271 à 399	19.36 €
Palier 12	400	22.15 €

*Salaire horaire brut euros